INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-AM INDICIEL JAPON 225

Part RC : FR0010415448

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

L'OPCVM est un fonds à gestion indicielle (gestion passive) et a pour objectif de gestion de répliquer la performance de l'indice NIKKEI 225 Net Total Return, couvert contre le risque de change, quelle que soit son évolution.

NIKKEI 225 : est un indicateur de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 225 premières valeurs de la bourse de Tokyo. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'Indice Nikkei 225 est calculé et publié par Nihon Keizai Shimbun.
Se référer au prospectus pour voir les détails de la composition de l'indice.

L'indice NIKKEI Net Total Return (Dividendes Nets Réinvestis) (Code Bloomberg NKYNTR) est retenu en cours de clôture et exprimé en yen.

L'OPCVM est un fonds à gestion indicielle et aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice à un niveau inférieur à 2% ou 15% de la volatilité de l'indice de référence.

La stratégie d'investissement repose sur une exposition de l'OPCVM en contrats financiers sur indice NIKKEI 225 alors que le portefeuille physique est investi essentiellement en actions composant l'indice CAC 40 en tenant compte de leur pondération dans cet indice et en FIA et/ou OPCVM éligibles au PEA. L'investissement en actions et en OPCVM et/ou FIA éligibles au PEA est couvert par des contrats sur indice CAC 40 afin que le portefeuille soit exposé à 10% maximum en actions du CAC 40.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- **De 90% à 110% aux actions de l'indice Nikkei 225.**
- **De -10% à 10% en actions du CAC 40.**
- **De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.**

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

Il peut être investi :
- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement a Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'OPCVM se réserve la possibilité de recourir au ratio dérogatoire prévu dans l'article **R 214-22** du COMOFI permettant d'investir jusqu'à 20% de son actif en titres d'un même émetteur et jusqu'à 35% de son actif pour un seul émetteur si des conditions exceptionnelles du marché l'exigent dans le cadre de la réplication de l'indice CAC 40.

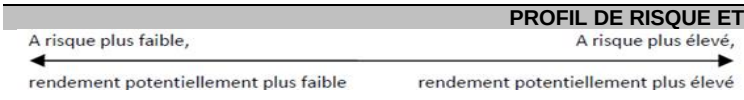
Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, d'une part dans un but de couverture sur la partie de l'actif investie en actions du CAC 40, et d'autre part dans un but d'exposition aux actions de l'indice NIKKEI 225, et dans un but de couverture contre le risque de change, qui peuvent entrainer une surexposition globale de 20% de l'actif net
- des dépôts, des liquidités jusqu'à 10% de l'actif net en yens afin d'assurer le déposit des contrats futures sur l'indice NIKKEI 225, des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables: Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai

Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à **18h00** et exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain.
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours d'ouverture de bourse à l'exception des jours fériés japonais, ou de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) ou de la Bourse de Tokyo ou de la Bourse de Singapour.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 6 en raison de son exposition forte à l'indice NIKKEI 225, par ses engagements hors bilan sur les contrats financiers, pouvant entraîner une forte volatilité et donc de fortes variations de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

FRAIS

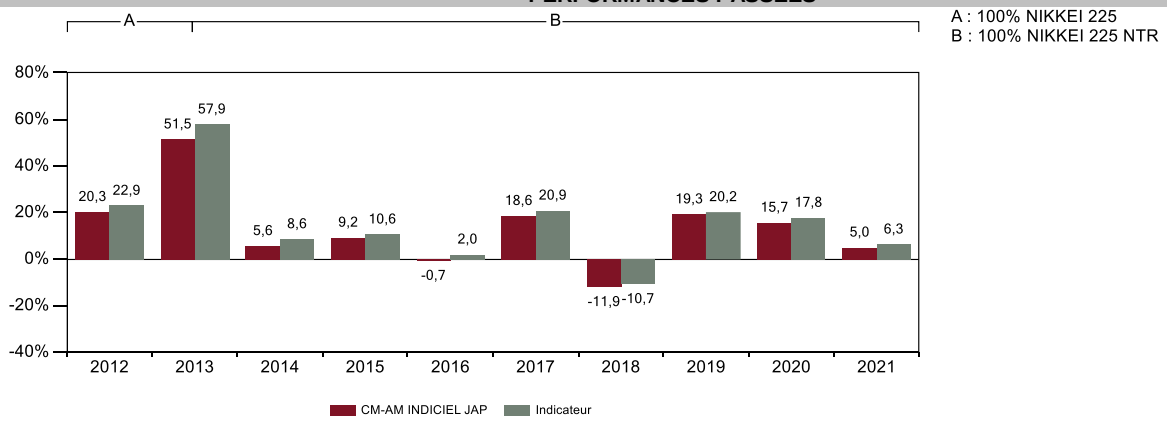
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	**2%**
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	**0,60% TTC**
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
Le Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet *www.creditmutuel-am.eu*.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie
Celle de l'indicateur tient compte de la capitalisation des dividendes à partir de 2013.
- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 06/02/2007
- DEVISE DE LIBELLE : Euro
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).
NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Marketing et Communication
4 rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL: L'OPCVM est éligible au PEA.
Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.
Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet *www.creditmutuel-am.eu* ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Service Marketing et Communication – 4, rue Gaillon – 75002 Paris

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/06/2022.